



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 30 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 30 juin 2026 à 18h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Sonia Paul	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Samuel Godin	Conseiller
Est absent :	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Janick Patry, adjointe administrative, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 18h26.

0-2 Adoption de l’ordre du jour

M.B. 2026-06-30-173

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d’adopter l’ordre du jour comportant le sujets suivant :

ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l’ordre du jour
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
130	Gestion financière et administrative
160	Ressources humaines
160-1	Fin d’emploi de l’employé 32-0242
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION



400	HYGIÈNE DU MILIEU
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
700	LOISIRS ET CULTURE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
130	Gestion financière et administrative
160	Ressources humaines

160-1 Fin d'emploi de l'employé 32-0242

M.B. 2026-06-30-174

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de la direction relativement à la situation de l'employé no 32-0242;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de mettre fin à l'emploi de cet employé, conformément aux lois, aux politiques de la Municipalité et aux conditions de travail applicables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Poirier appuyé par Sonia Paul et résolu,

1. De mettre fin à l'emploi de l'employé no 32-0242, à compter du 3 juillet 2026.
2. D'autoriser la direction générale à transmettre l'avis de fin d'emploi à l'employé et à accomplir toutes les démarches administratives et légales requises pour donner effet à la présente résolution.
3. D'autoriser la direction générale à verser à l'employé toute somme à laquelle il a droit, le cas échéant, conformément aux lois et aux conditions de travail applicables.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE



1100 Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2026-06-30-175

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est résolu de lever la présente séance à 18h28.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Janick Patry
Adjointe administrative